

## NOTICE D'INFORMATION SUR LA COUVERTURE D'ASSURANCE

La LF3 a conclu plusieurs contrats d'assurances pour couvrir les clubs, les athlètes et tous les volontaires en général. Nous mettons ici en évidence les couvertures pour les membres en Belgique et à l'étranger. Cette notice d'information est non contractuelle et non exhaustive au vu de la complexité de la matière. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les envoyer à [secretariat@lf3.be](mailto:secretariat@lf3.be).

La plupart des compagnies d'assurances (DKV, Touring Assistance,...) refuse de rembourser les frais occasionnés lors de compétitions à l'étranger. ARENA offre la possibilité de souscrire une assurance « Travel » décrite ci-dessous.

### ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES COMPÉTITIONS À L'ÉTRANGER

Ne signez jamais de décharge de responsabilité quand vous vous inscrivez à une compétition à l'étranger (ou en Belgique). Votre société mutualiste risque de vous refuser toute intervention.

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines compagnies d'assurances (rapatriement ou autres) ou certaines mutuelles ont des clauses d'exonération pour la pratique sportive, notamment lors de compétitions à l'étranger. Les mutuelles ont également un champ d'application territorial qui peut varier ; en général, la couverture s'étend à la majorité des pays européens. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif sur la couverture complémentaire Mutas lors de compétitions. Selon la mutualité d'affiliation, les critères sont différents :

Couverture complémentaire Mutas lors de compétitions			
Mutualité	Communauté	Cas d'application	Critère(s)
Mutualité chrétienne	Francophone	Refus si les deux critères sont d'application	Droit d'entrée <b>ET</b> prix pour les premiers
	Néerlandophone	Refus si les deux critères sont d'application	Droit d'entrée <b>ET</b> prix pour les premiers
Mutualité neutre		Refus si compétition	
Mutualités socialistes Solidarités	Francophone	Refus si compétition	
	Néerlandophone	Refus si les deux critères sont d'application	Droit d'entrée <b>ET</b> prix pour les premiers
Mutualités libérales		Refus si les deux critères sont d'application	Droit d'entrée <b>ET</b> prix pour les premiers
Mutualités libres		??	
Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité		Pas d'accidents corporels et donc pas d'intervention	

Nous ne pouvons que vous conseiller de bien vous informer auprès de votre courtier d'assurances ou votre mutuelle sur les garanties offertes. En effet, certaines activités ne tombent pas sous l'application de la couverture de base de la mutuelle.

Il y va de votre responsabilité d'être en ordre au niveau de votre mutuelle et de veiller à activer votre carte européenne, le cas échéant.

### **Rappel de la couverture d'assurance ARENA de la LF3**

La compagnie ARENA couvre les membres de la LF3 en responsabilité civile, en accidents corporels et en protection juridique (pour la RC). Les liens vers les conditions générales et particulières des contrats **se trouvent [ICI](#)**.

- Responsabilité civile : ARENA intervient si vous causez des dommages corporels (atteintes à l'intégrité physique) ou matériels à **un tiers**.
- Accidents corporels : l'assurance couvre **les assurés** pendant la participation aux activités.

#### Qui sont les assurés ?

Il s'agit des clubs de la ligue et leurs affiliés. La garantie s'étend aux non-membres (licences d'un jour et bénévoles non licenciés) lors de leur participation à des activités organisées par la LF3 ou par les clubs (par exemple lors de compétitions, de réunions, de repas,...).

#### Activités couvertes

Toutes les activités de la Ligue et des clubs (pratique, préparation, organisation, gestion, administration,...).

#### Étendue territoriale

Responsabilité civile : monde entier

Accidents corporels : ARENA rembourse les frais médicaux repris à la nomenclature de l'INAMI jusqu'à concurrence de 100% dudit tarif.

#### Montants garantis

Responsabilité civile :

Dommages corporels :	2.500.000 € par victime
	5.000.000 € par sinistre
Dégâts matériels :	625.000 € par sinistre
	pas de franchise

Accidents corporels :

Décès :	10.000 €
Incapacité permanente :	35.000 €
Indemnité journalière :	30€ par jour (pour les conditions, cf. conditions particulières)
Frais de traitement :	max 100% du tarif INAMI
fr. funéraires :	1.500 €
prothèses dentaires :	250 € par dent et 1.000 € par accident
recherche/sauvetage :	5.000 € par accident

Pas de franchise

Durée : 156 semaines

### Assurance rapatriement

Les membres de la LF3 peuvent souscrire une assurance complémentaire « Travel » qui peut prendre en charge tous les frais à l'étranger, peu importe le pays et/ou la non-intervention éventuelle de la mutuelle (Mutas). La couverture s'étend également à l'assistance à l'étranger, à la perte ou le vol de bagages d'une valeur inférieure à 500 € et à tout sinistre lors de compétitions dans un contexte de groupe.

Tous les détails de cette assistance « Travel » peuvent être consultés [ICI](#).

Pour le moment, cette assurance est annuelle. Elle est complémentaire à la police de base souscrite par la LF3 et doit être obtenue via notre secrétariat, avant le voyage hors Belgique.

### Dégâts matériels

A notre connaissance, il n'existe aucune compagnie d'assurance en mesure d'offrir une couverture en dégâts matériels à un prix raisonnable. La valeur des vélos varient de telle manière qu'il est difficile de proposer un tarif uniforme. Nous vous recommandons de prendre directement contact avec votre courtier d'assurance.